

**TARIFS DE LA REDEVANCE INCITATIVE  
D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES  
COLLECTIFS  
ANNEE 2025**

Tous les services liés à la collecte et aux traitements des déchets ménagers sont inclus dans le montant de la redevance :

<b>UNE PART FIXE ANNUELLE DE L'ABONNEMENT COMPRENANT :</b>  La collecte du bac de tri L'accès aux déchèteries L'accès aux bornes à verre Le traitement de tous ces déchets L'accès à des ateliers de prévention déchets	<b>UNE PART VARIABLE ANNUELLE SELON LE NOMBRE DE LEVÉES DE VOTRE BAC À COUVERCLE VERT COMPRENANT :</b>  La collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles
---	---

<b>REDEVANCE INCITATIVE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MENAGÈRES ET ASSIMILÉES Habitats avec bacs OMRS collectifs 2025</b>		
<b>ABONNEMENT ANNUEL (le prix de l'abonnement est facturé une seule fois par bâtiment)</b>	<b>Volume du bac</b>	<b>Tarif de la levée</b>
<b>141 €</b>	<b>140</b>	<b>5 ,89 €</b>
	<b>240</b>	<b>10,09 €</b>
	<b>360</b>	<b>15,13 €</b>
	<b>660</b>	<b>27,75 €</b>
	<b>760</b>	<b>31,95 €</b>
<b>coût annuel = abonnement + tarif de la levée en fonction de la taille du bac</b>		

**N.B :** *Une clause d'indexation automatique sera appliquée au 1er janvier de l'année N, basée sur le pourcentage de revalorisation des bases locatives cadastrales, tel que décidé dans la loi de finances. (cf. délibération du conseil communautaire n°CC60-849191224 du 19 décembre 2024 )*